

OIC/37-CFM /2010/POA/RES/FINAL

**RESOLUTION N° 1/37-POA  
SUR  
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION  
DECENNAL DE L'OCI**

**ADOPTÉE PAR  
LA 37<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(SESSION DE LA VISION PARTAGÉE D'UN MONDE ISLAMIQUE PLUS SÛR  
ET PLUS PROSPÈRE)*

**DOUCHANBE, REPUBLIQUE DU TADJIKISTAN  
04-06 JOURNÉE AL-THANI 1431 H  
18-20 MAI 2010**

**RESOLUTION N°1/37-POA**  
**SUR**  
**LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION**  
**DECENNAL DE L'OCI**

*La 37<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session de la vision partagée d'un monde islamique plus sûr et plus prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Joumada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;*

**Considérant** la Déclaration de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite, les 6 et 7 Dhoul Qada 1426H (7-8 décembre 2005) ;

**Se félicitant** de l'adoption du Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) visant à habiliter la Oummah islamique à relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle ;

**Notant** que le cadre du Programme d'Action Décennal propose à la Oummah islamique une nouvelle vision prospective qui permettra au monde musulman de relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle en misant sur la volonté collective et sur l'action islamique commune ;

**Soulignant** la nécessité de promouvoir le développement durable des Etats membres à travers une politique de protection de l'environnement efficace ;

**Considérant** la résolution adoptée par la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, Sénégal, les 13 et 14 mars 2008, sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal ;

**Considérant également** la résolution pertinente adoptée par la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

**Ayant pris note** de la résolution pertinente de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue à Istanbul, Turquie, du 5 au 8 novembre 2009 ;

- 1- **INVITE** les Etats membres à continuer à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action décennal de l'OCI et les exhorte à finaliser la mise en place de leurs comités nationaux et de leurs Points Focaux pour la mise en œuvre du programme et à leur accorder tout l'appui requis.
- 2- **INVITE** tous les Etats membres, conformément à la vision et au mandat du PAD, à signer et ratifier les accords et protocoles visant à promouvoir la coopération entre les Etats membres de l'OCI et l'action islamique commune en vue de mieux préparer la Oummah à faire face efficacement aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.
- 3- **INVITE** tous les Etats membres et toutes les institutions de l'OCI à participer activement au processus d'évaluation à mi-parcours du PAD

- 4- **SOULIGNE** le rôle primordial du Secrétariat général de l'OCI dans la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal et **APPRECIÉ** hautement les progrès accomplis à ce stade grâce aux démarches engagées par le Secrétariat général de l'OCI et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées qu'il **INVITE** à déployer plus d'efforts concertés pour diligenter l'exécution du PAD; et, dans ce contexte, **REND HOMMAGE** au Secrétaire général de l'OCI pour ses qualités de leader et sa contribution indéniable à la mise en œuvre de ce programme.
- 5- **SE FELICITE** de la décision de la 36<sup>ème</sup> session du CMAE d'organiser des réunions en 2010 pour dresser le bilan à mi-parcours du PAD pendant les sessions ordinaires des comités permanents de l'OCI : le COMIAC, le COMCEC et le COMSTECH, en vue de procéder à une évaluation pragmatique du processus de mise en œuvre du PAD et de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ce programme dans les délais fixés.
- 6- **SE FELICITE EGALEMENT** de la décision de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC d'inscrire le bilan à mi-parcours du PAD à l'ordre du jour de sa 26<sup>ème</sup> session prévue à Istanbul, Turquie, en octobre 2010.
- 7- **SE FELICITE** de la décision du COMIAC et du COMSTECH de procéder à une revue à mi-parcours du PAD au cours de l'année 2010 et de préparer des rapports à ce sujet.
- 8- **INVITE EGALEMENT** les organes subsidiaires et les institutions spécialisées et affiliées à procéder, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action décennal et à élaborer des rapports à ce sujet.
- 9- **DEMANDE** au Secrétariat général de compiler les rapports des bilans à mi-parcours des Etats membres, des comités permanents et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées de l'OCI et de proposer à la prochaine session de la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS) un projet de rapport de synthèse sur les conclusions du bilan à mi-parcours pour présentation à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères et au 12<sup>ème</sup> sommet islamique.
- 10- **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre à la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.